



Communiqué

Réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, le samedi 06 novembre 2021, à la Cour d'Appel de Cotonou, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau du Bénin a décidé du boycott de « **toutes les audiences, devant toutes les juridictions sur l'ensemble du territoire national du lundi 08 novembre 2021 jusqu'au mercredi 10 novembre 2021 inclus** ».

Ce mot d'ordre de boycott, destiné à perturber le bon fonctionnement du service public de la justice, a été déclenché sans discussion préalable avec la Chancellerie sur les préoccupations qui le motivent.

Aussi, dans l'intérêt des justiciables, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, a-t-il pris les dispositions nécessaires en vue d'assurer le fonctionnement continu du service public de la justice.

Il rassure l'opinion publique que, respectueux des libertés individuelles, le Gouvernement reste déterminé à poursuivre la lutte contre la criminalité transnationale organisée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait à Cotonou, le 09 novembre 2021

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation



Severin Maxime Quenum
Severin Maxime QUENUM